



HONORAIRES DE TRANSACTION (T.T.C)

« Les Honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur ainsi qu'à l'avant contrat de vente, à la charge de l'un ou l'autre voire les deux. »

	MANDAT SIMPLE	MANDAT EXCLUSIF / SEMI-EXCLUSIF
Jusqu'à 100 000 €	Forfait 7 000 €	Forfait 6 000 €
De 100 001 à 180 000 €	7 %	6 %
De 180 001 à 260 000 €	6 %	5 %
De 260 001 à 600 000 €	5 %	4 %
Plus de 600 001 €	4,5 %	3,5 %

*Applicable sur les mandats de vente et de recherche.
Remise commerciale si inter-cabinet.*

HONORAIRES DE LOCATION (T.T.C)

LOCATION SAISONNIÈRE

20% TTC sur le prix de l'hébergement

Honoraires inclus dans les prix affichés et prix exprimés en TTC (20%)